SOTOMO



Communiqué de presse du 3 mai 2023

Partage des données: la population veut des garde-fous et un bénéfice pour la collectivité

Résultats de l'observatoire «Société numérique et solidarité» 2023

Depuis 2018, l'observatoire «Société numérique et solidarité» recense chaque année les attentes et les craintes de la population suisse face à la transformation numérique. L'édition 2023 met l'accent sur la digitalisation dans le domaine de la santé et le partage des données pour la recherche. L'enquête révèle que la population est prête à partager ses données à condition d'avoir un cadre juridique clair et qu'il en ressorte un bénéfice pour la collectivité. Les personnes interrogées reconnaissent aussi le potentiel des applis santé. Un système de santé solidaire permettant un accès à toutes et à tous est important. Bien que de nouvelles augmentations de primes soient clairement rejetées, la responsabilité individuelle vis-à-vis des coûts de la santé est communément admise.

Digitalisation du secteur de la santé: oui, à condition d'avoir des garde-fous

Dans un système de santé numérique, il est possible d'accéder à tout moment à ses propres données de santé et de les partager avec le corps médical si nécessaire. Trois personnes interrogées sur quatre aimeraient que les données de santé soient de plus en plus stockées et gérées sous forme numérique. Elles souhaitent toutefois des règles claires pour un système de santé digital. L'infrastructure doit être exploitée et gérée par l'État ou par des fournisseurs de prestation médicaux. En revanche, les assurances maladie et les entreprises du secteur privé autres que les fournisseurs de prestations médicaux ne doivent jouer pratiquement aucun rôle dans ce domaine. La population veut pouvoir décider à tout moment si elle souhaite transmettre ses données de santé. Celles-ci ne doivent pas pouvoir être collectées ou achetées librement par les acteurs du système de santé.

Recherche: prédisposition plus grande à partager ses données si cela rapporte au collectif

Une majorité des personnes interrogées est favorable à ce que les entreprises de l'industrie médicale utilisent les données de santé pour développer de meilleurs produits et services. Seule une minorité souhaite que de telles données puissent être achetées librement. Cela ne signifie pas que l'industrie médicale n'a pas accès aux données. La série d'études montre en effet que de plus en plus de personnes interrogées mettraient leurs données de santé numériques à la disposition de la recherche (2018: 42%, 2023: 60%). Le bénéfice pour la collectivité est un facteur qui gagne en importance pour le partage des données (2019: 44%, 2023: 59%). Deux tiers des personnes interrogées indiquent que le développement de nouveaux traitements les inciterait à partager leurs données pour la recherche. Elles sont aussi nombreuses à se déclarer prêtes à transmettre leurs données si cela peut aider au dépistage précoce de maladie les concernant. Pour une minorité seulement, une compensation financière serait déterminante pour partager les données de santé à des fins de recherche médicale. Une telle compensation peut même s'avérer contre-productive, comme l'a révélé une expérience menée dans le cadre de l'enquête. Lorsqu'une petite somme d'argent est offerte en échange du partage des données, les personnes interrogées sont moins enclines à le faire que lorsqu'aucune incitation financière n'est proposée.

Oui aux applis en cas de problème médical, mais un intérêt moindre concernant la santé mentale

Les applis santé ayant été approuvées par une institution médicale pourraient être un moyen de soulager le système de santé, d'atténuer la pénurie de personnel qualifié et de réduire les coûts. Les patient-es pourraient utiliser ces applis de leur propre chef ou en complément d'un traitement médical. Près de six personnes interrogées sur dix pourraient envisager d'utiliser une telle appli en cas de problème médical. Pour les applis de santé mentale, en revanche, la prédisposition à les utiliser est nettement plus faible dans l'ensemble de la population (43%). Parmi les jeunes, plus de la moitié (54%) serait néanmoins prête à tenter l'expérience en cas de problème psychique. Étant donné que les possibilités de traitement dans le domaine de la santé mentale sont actuellement très limitées, en

particulier chez les jeunes patient-es, les applis de santé mentale pourraient contribuer à atténuer cette pénurie de soins et à fournir une aide en attendant un traitement.

La population ne veut pas de primes plus élevées, mais reconnaît sa part de responsabilité dans la hausse des coûts de la santé

Dans le contexte du système de santé, la notion de «solidarité» est surtout associée au fait de pouvoir offrir des soins médicaux de qualité à tout le monde. Seule une minorité associe cette notion au fait de payer régulièrement ses primes d'assurance maladie. La hausse des coûts du système de santé est une préoccupation pour les personnes interrogées. Seule une minorité est prête à payer des primes d'assurance maladie encore plus élevées à l'avenir (5%). Pour ne pas que les coûts augmentent, des économies sont nécessaires et pour cela, il faut d'abord identifier les facteurs à l'origine de la hausse. La plupart des personnes interrogées affirment que chacun et chacune en est responsable (62%). Six personnes interrogées sur dix pointent également du doigt l'industrie pharmaceutique. Elles reconnaissent les avantages que cette industrie apporte à la société par le biais de la recherche, mais sont généralement sceptiques quant à la commercialisation de la santé.

Au sujet de l'étude

Sotomo a mené l'enquête en ligne en janvier 2023. 2050 personnes ont fourni des informations sur leur propre comportement et leur attitude vis-à-vis du numérique dans le contexte sociétal. Les résultats sont représentatifs de la population dans toute la Suisse âgée de 18 ans et plus (erreur d'échantillonnage: +/-2,2%). L'enquête a été réalisée en 2023 pour la sixième fois consécutive à la demande de la Fondation Sanitas Assurance Maladie.

Télécharger l'étude

Le rapport complet sur l'observatoire «Société numérique et solidarité» 2023 est disponible ici: sanitas.com/sondage-fondation

Engagement social de la Fondation Sanitas Assurance Maladie

La <u>Fondation Sanitas Assurance Maladie</u> a été créée en 1958. Actionnaire unique, elle détient les participations du <u>groupe Sanitas</u>. Elle soutient également des projets et travaille sur les aspects sociaux dans le domaine de la numérisation, de la santé et de l'assurance. Dans ce cadre, la fondation publie des <u>articles de fond sur la société numérique et la solidarité</u> en collaboration avec des experts.

Informations sur l'engagement social et l'enquête

Fondation Sanitas Assurance Maladie, Isabelle Vautravers, directrice, tél. 044 298 62 61, mobile 079 641 25 78, isabelle.vautravers@sanitas.com

Informations sur l'entreprise

Sanitas Assurance Maladie, Christian Kuhn, porte-parole, tél. 044 298 62 78, mobile 076 381 27 87, medien@sanitas.com